





Les consommateurs peuvent jouer un rôle dans la prévention de préjudices associés aux accidents liés à la médication.

Bulletin de Médicamentssécuritaires.ca

ÉLÉMENT DU



Volume 14 • Numéro 10 • Le 2 novembre 2023

Les réseaux de pharmacies privilégiées réduisent le coût des médicaments, mais est-ce bien avantageux pour vous?

Si votre employeur vous offre une assurance maladie complémentaire, il est possible que l'on vous ait demandé de faire appel à un réseau structuré de pharmacies, appelé **réseau de pharmacies privilégiées** (RPP), pour faire exécuter certaines de vos ordonnances. Bien que vous ayez toujours le choix de la pharmacie que vous utilisez, une pharmacie d'un RPP peut vous fournir des médicaments à moindre coût. Les pharmacies faisant partie d'un RPP ne fournissent généralement que les médicaments que vous prenez régulièrement, tels que les médicaments pour traiter l'hypertension artérielle. Si vous faites appel à un RPP ainsi qu'à une pharmacie locale (p. ex. pour des médicaments de courte durée comme les antibiotiques), il est très important d'avoir une liste complète de vos médicaments.

Certaines provinces disposent d'une base de données centrale qui permet à toutes les pharmacies de savoir quels médicaments ont été administrés aux patients. Dans d'autres provinces ou territoires, une telle base de données n'existe pas. Si vous recevez des médicaments de différentes pharmacies et qu'il n'existe pas de base de données centrale, aucune de ces pharmacies ne sera au courant des médicaments que vous recevez d'une autre. Ce qui veut dire que le pharmacien ou la pharmacienne ne pourra pas vérifier si un médicament vous convient ni si des interactions médicamenteuses dangereuses risquent de se produire. L'absence de ces vérifications peut entraîner des effets secondaires graves.

Médicamentssécuritaires.ca a reçu un rapport concernant un patient qui recevait ses médicaments d'une pharmacie membre d'un RPP. La pharmacie se trouvait dans une autre province que celle où vivait cette personne. Par conséquent, la pharmacie locale ne disposait pas d'une liste complète de tous les médicaments de ce patient, ce qui compliquait la vérification de l'innocuité des médicaments nouvellement prescrits.

Voici quelques conseils de Médicamentssécuritaires.ca à l'intention des personnes qui obtiennent leurs médicaments par l'intermédiaire d'un RPP :

- Conservez toujours une liste à jour de tous vos médicaments. Transmettez cette liste aux pharmacies qui exécutent des ordonnances pour vous.
- Communiquez avec votre RPP pour savoir si des pharmacies locales font partie du RPP. Idéalement, vous devriez confier toutes vos ordonnances à la même pharmacie.
- Si votre pharmacie locale n'est pas membre d'un RPP, informez-la que vous recevez également vos médicaments par l'intermédiaire d'une pharmacie membre d'un RPP.
- Utilisez un rappel de renouvellement sur votre téléphone ou sur un calendrier pour faire le suivi de vos médicaments et des dates de leur renouvellement. Planifiez les livraisons de vos médicaments pour qu'elles arrivent une semaine avant que vous n'en manquiez.

Ce bulletin a été développé en collaboration avec la Coalition pour de meilleurs médicaments et Patients pour la sécurité des patients du Canada.

Les recommandations sont partagées avec les prestataires de soins de santé par l'entremise des bulletins de sécurité de l'ISMP Canada, afin que des changements puissent être faits de manière collaborative.

Ce bulletin contient de l'information sur l'utilisation sécuritaire des médicaments. À vocation non commerciale, le bulletin n'est pas assujetti à la Loi canadienne anti-pourriel.